

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE MAZAMET

AUTORISATION DE TRAVAUX SUR UN ERP n° AT 081 163 24 B0010	
<i>Date de dépôt</i>	12/08/2024
<i>Demandeur</i>	FONDATION ARMEE DU SALUT
<i>Nature des travaux</i>	Aménagement de places LAM (Lits d'Accueil Médicalisés)
<i>Terrain</i>	2 avenue du Maréchal Foch
<i>Parcelle(s)</i>	AM 0268
<i>Classement ERP</i>	

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le 25/10/2024
ID : 081-218101632-20241017-2024_ARR650-AI

ARRÊTÉ FAVORABLE

*accordant une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP)
délivré par le Maire au nom de l'Etat*

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la demande susvisée ;

VU l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 19/09/2024, reçu en mairie le 24/09/24, ci-joint ;

VU les avis favorables :

- aux dérogations provisoires 1 et 2, en respectant les mesures compensatoires ainsi que les commentaires et observations,
- à la réalisation de travaux conditionnés au respect de prescriptions qui doivent être appliquées,

de la sous-commission départementale de sécurité en date du 10/10/2024, reçus par courrier du 11/10/2024 en mairie le 16/10/24, ci-joints ;

le Maire arrête :

Article 1 : décision

L'Autorisation de Travaux est **ACCORDÉE** pour l'aménagement de places de Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) à la Résidence Foch sise 2 avenue Maréchal Foch à Mazamet, sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2 : prescriptions

Les prescriptions des sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité, ci-annexées, doivent être respectées.

MAZAMET, le 17 octobre 2024.
Pour le Maire et par délégation,



André AMALRIC
Adjoint au Maire.

2024- Arr 650

AT 081 163 24 B0010